

L'ARS d'Auvergne annonce les résultats des
élections des Unions régionales des
professionnels de santé (URPS)
Collège médecins

La Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » prévoit une nouvelle représentation des professionnels de santé libéraux, avec la création dans chaque région de 10 Unions Régionales des Professionnels de Santé, dites URPS.

Partenaires de l'ARS, les URPS contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale.

Les Agences Régionales de Santé sont chargées d'organiser les élections aux futures Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) pour cinq professions (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes).

Pour les autres professions libérales (biologistes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes), les représentants seront désignés par les organisations syndicales représentatives.

Les futures Unions régionales des professionnels de santé sont des acteurs de l'offre de soins et à ce titre partenaires de l'Agence Régionale de Santé. Elles contribuent à l'organisation et à la qualité de l'offre de santé. Elles participent notamment à l'élaboration du projet régional de santé piloté par les ARS et à l'analyse des besoins de santé. Elles peuvent engager avec les ARS des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire et de la gestion des crises sanitaires.

Les premières élections concernent l'URPS des médecins, composée de trois collèges : « médecins généralistes », « médecins chirurgiens, anesthésistes-réanimateurs, gynécologues-obstétriciens » et « médecins des autres spécialités ».

Elles ont eu lieu par correspondance le 29 septembre.

Les résultats des élections pour les représentants des médecins ont été donnés lundi 4 octobre, le taux de participation pour la région Auvergne est de 55,5 %.

15 sièges sont à pourvoir pour le collège des médecins généralistes, 4 pour le collège des médecins spécialistes en chirurgie, gynécologie-obstétrique, anesthésie-réanimation et 11 pour les médecins des autres spécialités.

Les élections des autres professions (pharmaciens, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes) se dérouleront le 16 décembre 2010 et le dépouillement aura lieu le 21 décembre.

Résultats des élections en Auvergne

■ Collège des médecins généralistes (15 membres)

CSMF

- Dr Fernand FLORES
- Dr Patrick MONTANIER
- Dr Jean-Louis RENAUD
- Dr Jacques SIMONNET
- Dr Jean-Jacques VEILLARD

MG France

- Dr Pierre CHAMBON
- Dr Guillaume de GARDELLE
- Dr Christophe HULET
- Dr Fabienne LAPALUS
- Dr Jacques MALAVAL
- Dr Roland RABEYRIN
- Dr Laure ROUGE

SML

- Dr Alain GARNAULT
- Dr Sylvie MOURRELLON
- Dr Jean-Antoine ROSATI

■ Collège des médecins chirurgiens, anesthésistes-réanimateurs, gynécologues-obstétriciens (4 membres)

Le BLOC

- Dr Michel ROUGE
- Dr Pierre-Alexandre TYRODE

CSMF

- Dr Denis GOUTALAND

SML

- Dr Jean-François GREZE

■ Collège des autres spécialités (11 membres)

CSMF

- Dr Jean-Pierre BINON
- Dr Claude CHEVENET
- Dr Claude DUBOIS
- Dr Guillemette LASSERRE
- Dr Gilbert LHOSTE
- Dr Dominique MEYER
- Dr Patrick PIGNOL
- Dr Denis REGNIER

SML

- Dr Jean-François CHERCHILLEZ
- Dr Bernard MAILLET
- Dr Jean-Antoine ROSATI

Contact presse :

Olivier PAILHOUX

Tél 04 73 74 49 78

courriel olivier.pailhoux@ars.sante.fr

Répartition des sièges par collège

| | Le BLOC | CSMF | MG France | SML |
|--|----------------|-------------|------------------|------------|
| Collège médecins généralistes | | 5 | 7 | 3 |
| Collèges médecins gynécologues-obstétriciens, chirurgiens, anesthésistes | 2 | 1 | | 1 |
| Collège médecins autres spécialités | | 8 | | 3 |
| TOTAL | 2 | 14 | 7 | 7 |

Pour plus d'information sur l'ARS d'Auvergne vous pouvez consulter le site internet de l'ARS d'Auvergne www.ars.auvergne.sante.fr